Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260403-2026_04_03_11-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 3 Avril, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J.P. LEC'HVIEN, A. BACHIR, N. MARREC, C. MORIN, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU, A. KERAMBRUN LE TALLEC, J.L. LE BIHAN, G. MENGUY, B. MACHY, G. CONAN, J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Y. SAVARY, Ph. BILLARD, E. BRUHAN, J. MONBEL, M. BERLIN, F. MORDELLES, T. LE CALVEZ et C. MENGUY

SECRETAIRE DE SEANCE : J.P. LEC'HVIEN

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-04-03 - DOSSIER N° 11

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 22

Présentation : J. MONBEL

M. MONBEL J. rappelle que toutes les Communes et les EPCI du Département sont adhérents au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor. Le S.D.E. 22 est au service de l'ensemble des collectivités costarmoricaines dans les domaines des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public, des infrastructures de télécommunications, de gaz, de la cartographie et sur divers domaines de l'énergie. L'objectif est de mutualiser des expertises et des actions au niveau départemental afin de gagner pour tous, en coût et en organisation. Les enjeux en matière d'énergie sont de plus en plus importants et devront être poursuivis dans l'intérêt de la transition environnementale du Département.

Dans un premier temps les communes désignent leurs délégués. Leur nombre est défini par le SDE. Pour Ploubazlanec, il y a lieu de désigner 1 titulaire et 1 suppléant.

Puis les délégués des Communes sont réunis par collège énergie pour élire les 37 membres du Comité Syndical. Parallèlement, les EPCI désignent 29 délégués, puis 11 membres du Comité Syndical.

Enfin lors de la séance d'installation du comité syndical le 19 Juin prochain, les 48 membres éliront le Président et les vice-Présidents.

Ploubazlanec fait partie du collège énergie du territoire de Guingamp Paimpol Agglomération qui élira ses 5 délégués au Comité Syndical du SDE 22.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DESIGNE les délégués de la Commune de Ploubazlanec au Syndicat Départemental d'Energie 22 ainsi qu'il suit :**

☒ **Délégué titulaire : Jean-Louis LE BIHAN**
☒ **Délégué suppléant : Jean-Pierre LEC'HVIEN**

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC